

*Direction Générale des Services*

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,  
Le 18 décembre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 11 décembre 2024 et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

-----  
*Nombre de conseillers en exercice : 33  
Délibération affichée en mairie le 26 décembre 2024*  
-----

**PRESENTS**

Francis VERCAMER, Maire,

Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Saïd LAOUADI, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Fatima KARRAD, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Rafik BZIOUI, Gaëtan DECOSTER, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

**ABSENTS EXCUSES**

Karima CHOUIA ayant donné procuration à Mathilde LOUCHART  
Sabine HONORE ayant donné procuration à Francis VERCAMER  
Fabienne LEPERS ayant donné procuration à Kamel MAHTOUR  
Thérèse NOCLAIN ayant donné procuration à Thibaut THIEFFRY  
Laurent PASTOUR ayant donné procuration à Bruno DUQUESNOY  
Christelle DUTRIAUX ayant donné procuration à Jean-François LECLERCQ

**DEL/2024/JE/136**  
**CONSEIL DE LA JEUNESSE**  
**DESIGNATION DES MEMBRES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que, par la délibération DEL/2011/JE/81 du 14 septembre 2011, le Conseil Municipal a entériné la transformation du Conseil Municipal des Jeunes en un Conseil de la Jeunesse, accompagné de l'adoption du règlement intérieur correspondant.

Par délibération DEL/2023/JE/143, une démarche visant à revitaliser cet instrument clé de la démocratie participative a été adoptée en proposant un nouveau processus d'installation des conseillers, à savoir :

- Le dépôt d'un dossier de candidature avant le 1er décembre de l'année, à remettre au service Jeunesse de la Ville.
- Être âgé de 13 à 19 ans à la date de la nomination.
- La première candidature ne peut être soumise au-delà de l'âge de 17 ans révolus.
- Chaque année, le Conseil de la Jeunesse renouvelle au minimum trois postes de conseillers.

Chaque postulant est soumis à un entretien visant à évaluer ses motivations et son engagement. Le jury prend également en compte l'harmonisation du Conseil de la Jeunesse, tant en termes de genre que d'âge, avec une limite de 20 conseillers.

Depuis l'année 2018, un système de tutorat a été instauré pour orienter et accompagner les Conseillers dans leurs démarches. Ce tutorat est assuré par d'anciens membres du Conseil de la Jeunesse souhaitant rester impliqués. Le principe d'entretien s'applique également ici, avec une limite d'âge de 25 ans et au nombre maximum de 5 tuteurs.

Le Conseil de la Jeunesse sera dès lors composé de 17 conseillers et 5 tuteurs. Un avenant de désignation pourra être pris visant à compléter cette délibération après la clôture des inscriptions fixée au 15 décembre 2024.

Vu l'avis conforme de la commission Education et Jeunesse du 7 décembre 2024,

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne l'ensemble des jeunes cités ci-dessous, comme membres du Conseil de la Jeunesse ou tuteurs, selon les principes mentionnés précédemment et approuve le nouveau principe de nomination du Conseil de la Jeunesse :

<b>Conseillers renouvelés</b>
1. BARTOS Susan
2. BEAUQUEL Abygaëlle
3. BOUTCHICHE Abdelkader
4. COOLSAET MASSELLES Maëlle
5. EL-HADI Hamza
6. FOUREZ Adan
7. GHANEM Lyana
8. HOLLEBECQUE Suzon
9. MEERSEMAN Eloïse
10. MEERSEMAN Julie
11. THYS Madeleine
12. VANRIEST Maxence

**Conseillers Entrants**

1. VANDEVYERE Wendy
2. GALLET Théo
3. THYS Daphné
4. CUVELIER Pauline
5. WANIN Ilana

**Tuteurs**

1. DJABELKHEIR Emilie
2. FRYS Maxime
3. NOLLET Mathias
4. STEVENS Tom
5. MASQUELIER Lylian

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

